



RAPPORT ANNUEL 2017-2018

TABLE DES MATIERES

Rapport annuel 2017-2018.....	1
Mot du président et de la directrice générale.....	1
Portrait de la CSS	2
Clientèle	2
Personnel.....	2
Résultats financiers 2017-2018	3
Reddition de comptes.....	4
Éléments de contexte au moment d'élaborer le plan stratégique 2010-2015	4
Cibles et résultats	8
ORIENTATION 1 du plan stratégique de la commission scolaire : Améliorer la réussite et la persévérance scolaires.....	8
OBJECTIF 1.1. Soutenir les établissements dans la mise en place de services favorisant la persévérance et la réussite scolaires.....	8
Mesures prévues à la convention de partenariat pour atteindre l'OBJECTIF 1.1.	10
OBJECTIF 1.2. Promouvoir la qualité de la langue française.....	12
Mesures prévues à la convention de partenariat pour atteindre l'OBJECTIF 1.2.	13
OBJECTIF 1.3 Poursuivre les améliorations faisant de nos établissements des environnements sains et sécuritaires.....	14
Mesures prévues à la convention de partenariat pour atteindre l'OBJECTIF 1.3.	15

OBJECTIF 1.4 Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire.	16
OBJECTIF 1.5 Développer une culture réseau motivée par des finalités éducatives communes.....	16
ORIENTATION 2 du plan stratégique de la commission scolaire : S'approprier la gestion axée sur les résultats et la reddition de comptes.	17
OBJECTIF 2.1 Poursuivre et améliorer nos pratiques de gestion aux plans de l'efficacité et de l'efficience.	17
Mesures prévues à la convention de partenariat pour atteindre l'OBJECTIF 2.1.	18
Rapports	19
Protecteur de l'élève	19
ACTES RÉPRÉHENSIBLES	20
Intimidation et violence	21
Procédure d'examen des plaintes	21
Code d'éthique et de déontologie	21
Reddition de comptes sur l'application de la <i>Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs</i>	22
Annexe	23
ANNEXE 1 – Statistiques du protecteur de l'élève	23
ANNEXE 2 – Nombre et pourcentage d'élèves ayant quitté la commission scolaire au passage primaire-secondaire depuis 2005	24

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire des Sommets. Vous y trouverez les résultats de la 8^e année de notre plan stratégique 2010-2015 qui été prolongé de trois ans compte tenu de la modification de la *Loi sur l'instruction publique*.

Les résultats que vous y retrouverez illustrent très bien la compétence, l'engagement et le dévouement quotidien de notre personnel auprès de la clientèle jeune et adulte. Ils sont également rattachés aux actions qui découlent des décisions que nous avons prises en lien avec le développement du leadership pédagogique de nos directions d'établissement et la mise en place de communautés apprenantes. Le partage de l'expertise, le travail d'équipe et la construction d'une vision commune nous ont permis d'améliorer nos interventions et ont contribué à la réussite de nos élèves.

L'année 2017-2018 a été marquée par l'élaboration de notre Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR). Le nouveau PEVR viendra remplacer le plan stratégique qui s'est terminé cette année. Cette démarche d'élaboration, très enrichissante, a permis à l'équipe de la direction générale de rencontrer les membres du personnel de tous les établissements de la Commission scolaire des Sommets. Cinq grandes étapes ont fait partie de ce processus : une cueillette d'information auprès de tous les établissements, la diffusion de sondages en ligne (élèves, parents et membres du personnel), l'analyse des données recueillies, la rédaction du PEVR comme telle et enfin la période de consultation. Satisfait du résultat de cette démarche et du nombre de personnes qui y ont participé, le conseil des commissaires a procédé à son adoption le 26 juin 2018.

Cette année, nous avons également mis en place le Comité de répartition des ressources (CRR). Ce nouveau comité, composé de directions d'établissement et de services, est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2017. Le mandat du CRR est de mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs, les principes et les critères de la répartition annuelle des revenus et des services éducatifs complémentaires de la commission scolaire.

Enfin, malgré le fait que le gouvernement ait octroyé, cette année encore, des mesures ciblées dans les écoles, le défi lié au budget de fonctionnement de notre commission scolaire persiste. L'année scolaire 2017-2018 s'est conclue en équilibre budgétaire relatif avec un déficit d'exercice de 533 407 \$. Cette situation est en partie causée par les compressions budgétaires récurrentes de près de 3,3 M\$ depuis 2010. Malgré cela, nous avons réussi à réduire nos dépenses de nature administrative qui se situent présentement à près de 3,3 % des dépenses de toute la commission scolaire.

Bien que les défis aient été encore nombreux au cours de l'année scolaire 2017-2018, nous sommes satisfaits de tout le travail accompli par nos élèves et par les membres de notre équipe. Naturellement, il y a encore place à l'amélioration, mais notre organisation progresse dans la bonne direction. Ensemble, nous y parviendrons.



Jean-Philippe Bachand, président



Édith Pelletier, directrice générale

PORTRAIT DE LA CSS

CLIENTÈLE

En 2017-2018, ce sont 9 524 élèves qui étaient inscrits dans les établissements de la Commission scolaire des Sommets (CSS), excluant les élèves inscrits au préscolaire 4 ans.

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE	POURCENTAGE
Formation générale des jeunes	7 909	83,04 %
- Préscolaire	698	8,83 %
- Primaire	4 410	55,76 %
- Secondaire	2 801	35,42 %
Formation générale adulte	767	8,05 %
• équivalent temps plein	243,19	
Formation professionnelle	848	8,90 %
• équivalent temps plein	311,5	

PERSONNEL

En 2017-2018, la commission scolaire comptait 1 338 employés réguliers et occasionnels répartis de la façon suivante :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Personnel enseignant	798	59,64 %
Personnel professionnel	90	6,73 %
Personnel de soutien	402	30,04 %
Personnel de gestion	48	3,59 %

RÉSULTATS FINANCIERS 2017-2018

REVENUS	Montant (\$)	Pourcentage
Subventions gouvernementales		
Préscolaire, primaire et secondaire	64 127 816	
Formation professionnelle et éducation des adultes	6 190 445	
Transport scolaire	3 965 707	
Service de la dette	7 650 242	
Diverses	1 101 794	
	<u>83 036 004</u>	74,5 %
Taxe scolaire (0,19 \$ du 100 \$ d'évaluation)	19 309 772	17,3 %
Autres - Fonctionnement	<u>9 175 174</u>	8,2 %
	111 520 950	100 %
DÉPENSES PAR ACTIVITÉ		
	Montant (\$)	Pourcentage
Enseignement et formation	53 203 550	47,5 %
Soutien à l'enseignement et à la formation	24 666 688	22,0 %
Transport scolaire et service de garde	10 761 909	9,6 %
Administration	3 725 554	3,3 %
Biens meubles et immeubles	12 534 882	11,2 %
Service de la dette et projets spéciaux	7 128 956	6,4 %
Variation de la provision pour avantages sociaux	33 818	-
Gain sur disposition d'immobilisation	(1 000)	-
	<u>112 054 357</u>	100 %
DÉFICIT D'EXERCICE	(533 407)	
SURPLUS AU 30 JUIN 2017	7 995 822	
SURPLUS AU 30 JUIN 2018 (voir note)	<u>7 462 415</u>	

Note : Le surplus réel disponible au 30 juin 2018 est de 890 998 \$ puisqu'il faut retrancher la valeur comptable nette des terrains (3 676 413 \$) et la subvention à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs (2 895 004 \$). Mentionnons que 70 % des dépenses de la commission scolaire se rapportent à l'enseignement et à la formation (incluant les activités de soutien). La gestion des biens meubles et immeubles représente quant à elle environ 11,2 % des dépenses. En ce qui concerne les dépenses de nature administrative, elles constituent seulement 3,3 % de toutes les dépenses de la commission scolaire.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AU MOMENT D'ÉLABORER LE PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015

<p>LE TERRITOIRE</p> <p>La Commission scolaire des Sommets se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire étendu de 3 501 km² réparti sur trois MRC : MRC des Sources (786 km²), MRC du Val-Saint-François (1 395 km²), MRC Memphrémagog (1 320 km²). • Le territoire regroupe un ensemble de 39 entités qui prennent la forme juridique d'une ville, d'un village, d'un comté, d'une paroisse et d'une municipalité. • La MRC Memphrémagog regroupe la moitié de la population scolaire et la ville centre est Magog. • La MRC du Val-Saint-François regroupe trois villes centres : Windsor, Richmond et Valcourt. • La MRC des Sources, dont la ville centre est Asbestos, a connu une baisse démographique importante de même que quelques problèmes au plan économique. Malgré tout, c'est un secteur qui travaille à son développement économique avec énergie. Cela se traduit par une implication importante de sa population et des organismes sociocommunitaires afin de bâtir un milieu de vie sain et dynamique. • La densité de la population est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire. <p>LA CLIENTÈLE SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur des jeunes a subi une baisse de 901 élèves au cours des quatre dernières années. Cette baisse représente une perte de 10,2 % de la clientèle scolaire au secteur des jeunes, obligeant la Commission scolaire des Sommets à adapter son offre de service et ses dispositifs pédagogiques. Selon les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, nous connaissons la stabilité d'ici deux ans pour vivre une très légère hausse de la clientèle par la suite. <p>Plusieurs actions ont été entreprises pour le secteur général des jeunes. En voici quelques-unes qui méritent d'être mentionnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons développé des programmes de concomitance à l'école secondaire de la Ruche afin de favoriser la réussite des élèves, en particulier des garçons. • Dans le cadre du renouvellement de leur projet éducatif, les écoles primaires et secondaires ont mis en place des voies de réussite en lien avec les arts, les sciences, les sciences humaines et les sports afin de rejoindre les élèves et favoriser la réussite, en particulier celle des garçons. 	<ul style="list-style-type: none"> • La lecture et l'écriture étant deux facteurs prédictifs importants de la réussite des élèves, les écoles primaires se sont associées à la <i>Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant</i> de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'au <i>Continuum en lecture et en enseignement explicite des stratégies de lecture</i> afin de développer une expertise et d'utiliser des pratiques prometteuses en classe. • Les écoles primaires ont développé des liens très étroits avec les centres de la petite enfance afin de favoriser un passage harmonieux des enfants vers le préscolaire. Le partenariat permet de faire des diagnostics et d'intervenir tôt auprès de la clientèle en difficulté. • Une école secondaire a mis en place un programme de suivi auprès des élèves décrocheurs pour favoriser leur retour en classe. • Des travaux ont été entrepris sur l'enseignement explicite des stratégies de lecture dans la plupart de nos écoles secondaires. Par ailleurs, un comité formé par des enseignants de toutes les écoles a été créé pour réfléchir et expérimenter des approches renouvelées de l'enseignement de la grammaire avec le soutien de l'UQAM. • Le secteur de la formation générale des adultes compte trois points de service (un par MRC) sous la gouverne d'une direction de centre. Récemment, nous constatons une augmentation de la clientèle. Cette augmentation est principalement due à une explosion de la clientèle des 36 ans et plus avec 190 personnes de plus entre 2007-2008 et 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 106 %. D'autre part, au cours de la même période, la clientèle des moins de 20 ans a connu une hausse de 44 %. <p>Le secteur de la formation générale adulte a commencé à former son personnel enseignant au <i>Programme de formation de l'école québécoise</i>. Ce secteur a aussi procédé à la mise en place de mécanismes de suivi des élèves afin de contrer le décrochage tout en développant le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) en partenariat avec le secteur des jeunes et de la formation professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secteur de la formation professionnelle a connu une baisse de 60 % de sa clientèle. Cette baisse nous a obligés à revoir notre organisation pédagogique. Nous avons donc mis en place l'approche pédagogique individualisée pour tous les programmes. Cette nouvelle approche a été favorable et notre clientèle est en augmentation.
--	---

De plus, nous avons conclu avec d'autres commissions scolaires des ententes pour le prêt de cartes de programmes de formation professionnelle. Ces ententes permettent de desservir la clientèle de nos MRC en offrant des formations notamment dans le secteur de la santé et de la construction, deux secteurs en forte demande de main-d'œuvre.

- **Le service aux entreprises** est complémentaire aux centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes. Il offre des formations sur mesure, qualifiantes, et permet de reconnaître des acquis et compétences en plus d'offrir des cours pour l'obtention d'attestations d'études professionnelles (AEP).

Une organisation scolaire qui se dispense dans :

- 45 bâtiments : 27 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 3 centres de formation professionnelle, 1 centre de formation générale adulte, 1 Service aux entreprises et 1 centre administratif
- Plus petite école : 26 élèves
- Plus grosse école : 1 525 élèves
- 10 écoles de moins de 100 élèves

Une équipe dynamique, engagée et responsable :

De 1 282 personnes, temps plein et partiel avec une moyenne d'âge pour :

- Soutien : 43 ans
- Professionnels : 40 ans
- Enseignants : 40 ans
- Cadres : 46 ans

Les petites écoles de village :

- 2 écoles accueillent moins de 50 élèves
- 8 écoles accueillent entre 51 et 100 élèves
- 9 écoles accueillent entre 101 et 200 élèves

# d'élèves	Écoles		
	MRC de Memphrémagog	MRC du Val-St-François	MRC des Sources
- de 50		1	1
51 à 100	1	4	3
Services de garde	9	6	3

Un indice de défavorisation élevé

Indice	Indice de défavorisation par école 2009-2010 ¹ Écoles primaires et secondaires		
	MRC de Memphrémagog	MRC du Val-Saint-François	MRC des Sources
10	1		1
9	1	4	4
8	2	3	1
7	2		1
6	2	2	1
5	1	1	
4			
3	1	2	
2	1		

Légende : 10 est un indice de défavorisation élevé et 1 est un indice de défavorisation bas.

Constat

Nous sommes en mesure de constater que 17 des 30 écoles de la CSS ont un indice de défavorisation de 8 et plus.

¹ MELS, DRIS, Compilation spéciale des données du recensement canadien 2006 (production mars 2010).

La scolarité des parents, et principalement celle de la mère, constitue l'un des facteurs favorisant la réussite des élèves à l'école. Le tableau ci-dessous nous démontre une lacune à ce niveau dans le milieu familial de nos élèves.

Caractéristiques du milieu familial des élèves		
	CSS	Ensemble du Québec
Scolarité des parents et structures de la famille 2006		
Proportion des familles où la mère n'a aucun diplôme	21,2 %	13,6 %
Proportion des familles où aucun des deux parents n'est diplômé	13,5 %	9,1 %
Proportion des familles monoparentales avec un parent de sexe féminin	17,6 %	18,8 %
Proportion des familles monoparentales avec un parent de sexe masculin	4,8 %	5,3 %

Constats

- Il est important de mentionner que la proportion des familles où la mère n'a aucun diplôme est 56 % plus élevée sur le territoire de la CSS en comparaison avec l'ensemble du Québec.
- Nous constatons un écart de 48 % plus élevé en comparaison avec l'ensemble du Québec pour la proportion des familles où aucun des deux parents n'est diplômé.

Le taux de sorties avec diplôme ou qualification² de nos élèves lors de l'année scolaire 2007-2008 :

	B2 ³	B4
Global	72,2 %	73,9 %
Garçons	63,4 %	65,2 %
Filles	81,5 %	82,9 %

- En hausse depuis 2005-2006

Selon la moyenne des cohortes de 1999, 2000 et 2001, le taux de diplomation et de qualification⁴ sur une période de 7 ans est de 70 %. Notre cible à atteindre pour 2020 est de 82 %, soit une augmentation de 12 points de pourcentage.

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	B2	B4	B2	B4	B2	B4	B2	B4
Proportion des sortants avec diplômes ou qualification	68,8 %	74,8 %	65,6 %	73,0 %	72,2 %	73,9 %	72,5 %	75,4 %
Proportion de filles	75,3 %	80,1 %	72,5 %	79,2 %	81,5 %	82,9 %	78,1 %	81,5 %
Proportions de garçons	62,2 %	69,3 %	58,7 %	66,7 %	63,4 %	65,2 %	66,6 %	69,8 %

La mise en place d'un projet de formation en concomitance entre une école secondaire et un centre de formation professionnelle a permis en 2008-2009 la diplomation de 1 élève et de 9 élèves en 2009-2010. Une augmentation que nous pouvons qualifier de substantielle.

1. NOS FORCES

- L'optimisation des ressources dans un cadre de décroissance de la clientèle scolaire.
- L'innovation et la créativité du personnel pour maintenir une qualité de services auprès des élèves.
- Le dépistage précoce auprès des enfants de 4 et 5 ans en lien avec les centres de la petite enfance et nos partenaires externes.
- Des technologies favorisant la communication par le biais d'un portail éducatif, des sites Web et intranet de la commission scolaire et du projet École éloignée en réseau.
- L'offre de service auprès des élèves HDAA, notamment par la mise en place de classes spécialisées.
- Un partenariat tissé serré avec la communauté, les services de la santé, le réseau scolaire, les entreprises et les organismes sociocommunitaires.
- Un souci de développement durable avec des projets d'économie d'énergie.
- Maintenir et développer de nouvelles ententes de partenariat afin de soutenir les établissements scolaires dans la réalisation de projets stimulants, motivants et favorisant un sentiment d'appartenance fort.
- Développer l'expertise et les compétences de nos ressources humaines afin de faire face aux nouveaux défis de notre société.

² Les taux de sorties avec diplôme ou qualification sont calculés ainsi : l'ensemble des sortants avec diplôme ou qualification sur l'ensemble des sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour une année scolaire donnée.

³ Les données officielles de taux de sorties avec ou sans qualification utilisées au moment de l'élaboration du plan stratégique de la CSS et de la convention de partenariat avec le MELS étaient les données au bilan 2. Depuis l'année scolaire 2013-2014, les données officielles de taux de sorties avec ou sans qualification sont maintenant les données au bilan 4. Afin de suivre l'évolution des taux tels qu'ils sont inscrits dans son plan stratégique 2010-2015, la CSS continuera donc à utiliser les données au bilan 2, mais présentera en parallèle les données au bilan 4.

⁴ Le taux de diplomation se calcule en faisant le suivi d'une cohorte d'élèves qui se sont inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au début de la période d'observation. Le taux de diplomation (premier diplôme) est calculé après une période de cinq, six ou sept années d'études.

- La souplesse et l'adaptabilité des centres de formation professionnelle, de formation générale adulte et du Service aux entreprises pour offrir des services de qualité dans un objectif de diplomation et de qualification de la main-d'œuvre.
- La qualité des relations de nos équipes et l'expérience de notre personnel.
- La qualité de l'information qui circule dans notre organisation.
- Service de suivi, d'encadrement et de soutien personnalisé pour les élèves HDAA.
- Le programme de mentorat mis en place pour soutenir les nouveaux enseignants.
- Des travaux sont réalisés sur les volets organisationnels et pédagogiques concernant les temps de transition principalement le passage primaire-secondaire.

2. LES DÉFIS SUR LESQUELS IL FAUT CONTINUER À TRAVAILLER

- Poursuivre l'optimisation de nos ressources dans un cadre de décroissance demeure un défi important, tout en préservant la qualité des services.
- Maintenir l'accès à des services éducatifs de qualité pour tous nos élèves.
- Augmenter la diplomation, la persévérance scolaire et la réussite de nos élèves, principalement de nos garçons.
- Augmenter la réussite en français, en mathématiques et en sciences.
- Valoriser l'éducation auprès des parents, des élèves et de la communauté.
- Soutenir le dépistage précoce afin d'intervenir tôt pour augmenter la réussite.
- Intégrer l'ensemble de nos services de formation (formation générale des jeunes, formation professionnelle et formation générale des adultes) dans le but d'offrir différents parcours menant à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une qualification.
- Réfléchir à l'élaboration et à la mise en place d'une offre de service éducatif et parascolaire intégrée, dynamique et stimulante pour les élèves du programme régulier, tant au primaire qu'au secondaire, dans un souci de continuité.

- Développer une culture réseau motivée par des finalités éducatives communes avec nos partenaires.

3. NOS CHOIX STRATÉGIQUES

- L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans, principalement chez les garçons.
- L'augmentation du taux de persévérance et de réussite scolaires, principalement chez les garçons.
- L'augmentation de la maîtrise de la langue française.
- La gestion de la décroissance en cherchant à maintenir la qualité des services aux élèves.
- Le développement de milieux sains et sécuritaires.
- L'augmentation des jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle.
- L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez les élèves HDAA.

CIBLES ET RÉSULTATS

ORIENTATION 1 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE : AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES.

OBJECTIF 1.1. SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS DANS LA MISE EN PLACE DE SERVICES FAVORISANT LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES.

Objectif mesurable	But ministériel relié	Données de départ	Cible	Résultats de l'année 2017-2018	Commentaires sur les résultats de l'année	
Augmenter le taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans. ⁵	BUT 1 - Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.	Cohortes entrées en 1998, 1999 et 2000 Global – CSS : 68,1 % Garçons – CSS : 58,3 % Filles – CSS : 78,2 %	En 2020, 82 % des jeunes de moins de 20 ans auront un diplôme ou une qualification.	Cohortes entrées en 2007, 2008 et 2009 Global – CSS : 73,87 % Garçons – CSS : 68,77 % Filles – CSS : 79,17 %	Même si la cible n'a pas été atteinte, nous avons tout de même augmenté nos taux de diplomation et qualification, tout en améliorant la persévérance scolaire.	
Diminuer le nombre annuel d'élèves sortant sans diplomation ni qualification. ⁶	BUT 1 - Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.	Sorties sans diplôme ni qualification		Sorties sans diplôme ni qualification		
		De 2005 à 2008		2012 à 2015	2013 à 2016	Les dernières données transmises par le ministère, en avril 2018, sont celles de 2016 au bilan 4. ⁷ Ces chiffres ne sont pas les mêmes que ceux qui apparaissent dans le rapport annuel 2016-2017, car les chiffres indiqués n'étaient pas les moyennes de la période nommée (2012-2015), mais le taux annuel pour 2014-2015.
		Taux	B2	B4	Taux	
		Global	30,7 %	26,1 %	Global	
Garçons	38,0 %	32,8 %	Garçons	24,4 %	23,1 %	
Filles	23,3 %	19,2 %	Filles	13,7 %	15,3 %	
Augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.	BUT 5 - Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.	Nouveaux inscrits de 2005-2006 à 2007-2008 (moyenne sur trois ans) : 64,3 élèves	Accroissement de 9 élèves par année pour atteindre 109 nouveaux inscrits en 2014-2015.⁸	2013 à 2016 88 élèves (avec les élèves en concomitance)	2014 à 2017 75 élèves (avec les élèves en concomitance)	Cette donnée est parcellaire. De plus, de nombreux élèves entrent en formation professionnelle en continuité de leur parcours scolaire.

⁵ Le taux de diplomation et de qualification est calculé sur une période de 7 ans et à partir d'une moyenne de 3 ans. La moyenne de 3 ans est calculée selon les taux de chacune des années données et non à partir du nombre pour chacune des années données.

⁶ Le taux de décrochage est calculé à partir d'une moyenne de 3 ans. La moyenne de 3 ans est calculée selon les taux de chacune des années données et non à partir du nombre pour chacune des années données.

⁷ Les données officielles de taux de sorties avec ou sans qualification utilisées au moment de l'élaboration du plan stratégique de la CSS et de la convention de partenariat avec le ministère étaient les données au bilan 2. Depuis l'année scolaire 2010-2011, les données officielles de taux de sorties avec ou sans qualification sont maintenant les données au bilan 4.

⁸ Cette cible a été fixée en tenant compte des élèves inscrits en concomitance et des élèves inscrits en formation professionnelle et détenant un diplôme d'études secondaires.

Augmenter le taux de réussite des élèves à l'ensemble des épreuves uniques.	BUT 1 - Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.	Pour l'année scolaire 2007-2008		Atteindre en 2014-2015 un taux de réussite de 90 % aux épreuves uniques.	Taux de réussite aux épreuves uniques de juin 2017		Nous avons augmenté nos résultats de près de 4 % aux examens de juin. Pour ce qui est des résultats après les examens de reprise, nous n'avons pas reçu les résultats de la part du ministère.
			Examens de juin 2008		Après reprise des examens en août 2008		
		Global - CSS	86,0 %	90,3 %	Global - CSS	89,83 %	Non disponible
Améliorer la réussite et la persévérance chez les EHDAA. ⁹ A. Réaliser le portrait de la réussite des EHDAA. B. Développer une approche visant à favoriser la qualification des EHDAA. C. Augmenter le taux de qualification d'élèves au terme des parcours de formation axée sur l'emploi (FMS et FPT).	BUT 3 - Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.	Taux de sorties et de qualification		A. Que 100 % des établissements aient réalisé un portrait de la réussite des EHDAA en 2013-2014. B. Approbation par la table du secondaire en 2013-2014 d'une approche d'intervention en qualification des EHDAA. C. Hausse de 10 points de pourcentage du taux de qualification observé dans le portrait de la réussite des EHDAA à partir de 2013-2014.	A. Réalisé. B. Réalisé. C. Taux de sortie et de qualification	Tant en FMS qu'en FPT, les élèves doivent compléter le nombre d'heures requis pour leur formation générale, mais aussi réussir leur formation pratique (stage) afin que la commission scolaire puisse les qualifier. Il semble que la portion insertion professionnelle ou formation pratique soit plus ardue pour certains élèves, selon leurs caractéristiques personnelles, ce qui rend difficile la qualification.	
		Élèves inscrits en FMS				Élèves inscrits en FPT	
		Année	Taux de qualification			Année	Taux de qualification
		2007-2008	74,0 %			2010-2011	82,8 %
		2008-2009	89,0 %			2011-2012	92,9 %
						2012-2013	86,7 %
						2013-2014	81,0 %
						2014-2015	66,7 %
						2015-2016	75,0 %
						2016-2017	67,7 %
						2017-2018	64,4 %
						Élèves inscrits en FPT	
						Année	Taux de qualification
						2010-2011	79,0 %
						2011-2012	84,8 %
						2012-2013	74,2 %
						2013-2014	81,8 %
						2014-2015	68,4 %
						2015-2016	75,0 %
						2016-2017	80,0 %
						2017-2018	81,2 %

⁹ Cet objectif mesurable est inscrit dans la convention de partenariat entre le ministère et la Commission scolaire des Sommets, mais ne figure pas au plan stratégique 2010-2015 de la commission scolaire.

MESURES PRÉVUES À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 1.1.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
En lien avec le but ministériel n° 1					
Encadrement soutenu des établissements scolaires dans leurs interventions dans le cadre d'un programme de dépistage précoce auprès des enfants en partenariat avec les centres de la petite enfance.			2017-2018		Belle collaboration entre le milieu de la petite enfance, le programme <i>Passe-Partout</i> et les écoles, et ce, dans les trois MRC de notre territoire. Dans toutes les écoles primaires, poursuite du programme <i>La forêt de l'alphabet</i> et du programme de psychomotricité à la maternelle. Aussi, nous avons maintenant trois classes de maternelle 4 ans à temps plein.
Déploiement et soutien par les services éducatifs auprès des directions d'établissement de la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> dans nos écoles ayant un indice de défavorisation élevé.			2017-2018		Utilisation d'une partie du budget pour offrir de la formation en soutien au plan de réussite des établissements (enseignement explicite de la grammaire, formation en mathématiques au préscolaire et en sciences et technologies au préscolaire et primaire, utilisation des outils technologiques et mise en place de coins mathématiques).
Mise en place dans les écoles secondaires d'un accompagnement individualisé pour les élèves du secondaire, principalement les garçons.			2017-2018		Chaque école secondaire a mis en place un programme d'accompagnement.
Mise en place d'une stratégie de valorisation et de promotion de la persévérance et de la réussite scolaires auprès de notre personnel, des parents, des partenaires socioéconomiques et de la communauté.			2017-2018		La CSS est partenaire de la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) et participe aux activités des Journées de la persévérance scolaire du Projet Partenaire pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE).
Le maintien et le développement de nouvelles démarches au regard de l'approche orientante et de l'orientation scolaire et professionnelle.			2017-2018		Mise en place d'une démarche d'analyse de nos pratiques en lien avec l'approche orientante et l'orientation scolaire et professionnelle. Mise en place des contenus obligatoires en orientation, au primaire et au secondaire.
Le transfert et la mise en place, dans les écoles secondaires, de pratiques prometteuses en lien avec les projets de concomitance afin que ceux-ci se réalisent.			2011-2018		L'enseignement en concomitance est disponible dans l'ensemble de nos écoles secondaires. Le partenariat établi avec les commissions scolaires des Hauts-Cantons, de la Région-de-Sherbrooke et Eastern Township afin d'offrir davantage des programmes de formation professionnelle en concomitance a été maintenu.
Consolidation des mécanismes mis en place, dans les établissements scolaires, pour assurer un suivi des décrocheurs par le biais d'un tableau de bord commission scolaire.			2017-2018		Suivi assidu et relance des décrocheurs.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
Coordination des interventions des SARCA afin de développer une offre globale et complémentaire de services de formation pour les secteurs jeune, adulte et de la formation professionnelle.			2017-2018		Des liens existent entre tous les secteurs (secondaire, éducation des adultes et formation professionnelle) afin d'offrir aux élèves le cheminement qui leur convient réellement.
En lien avec le but ministériel n° 3					
Se donner une lecture et une analyse de la situation les plus justes possible afin de connaître les raisons des départs.			2017-2018		Lecture quatre fois par an et suivis réguliers.
Développer des moyens d'encadrement et de suivi afin de favoriser la persévérance et la réussite des parcours pour l'atteinte de la qualification.			2017-2018		Ces moyens concernent les élèves inscrits en FMS et FPT.
En lien avec le but ministériel n° 5					
Poursuivre l'événement de La petite séduction des Sommets qui consiste à amener les membres du personnel et les élèves des écoles secondaires à connaître la formation professionnelle.				2017-2018	Les centres sont actuellement en réflexion pour développer une nouvelle façon d'atteindre le même objectif.
Soutenir les centres dans la réalisation d'un plan d'action au regard de la promotion et de la valorisation de la formation professionnelle.			2017-2018		
Mettre en place dans les écoles secondaires de l'Escale et du Tournesol des projets de concomitance.			2017-2018		
Soutenir, à partir des services éducatifs, le déploiement de l'approche orientante au 3 ^e cycle du primaire et au secondaire par la réalisation d'un plan d'action pour toutes les écoles (visites en FP, PPO, exploration de la FP, stage en FP, etc.).			2017-2018		
Offrir tous les DEP en cheminement individualisé.			2017-2018		Seul le programme de Pâtes et papiers ne s'offre pas en cheminement individualisé. Offre de formation à distance en secrétariat et en comptabilité.

OBJECTIF 1.2. PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Objectif mesurable	But ministériel relié	Données de départ	Cible	Résultats de l'année 2017-2018	Commentaires sur les résultats
Améliorer la maîtrise de la lecture et de l'écriture chez un plus grand nombre d'élèves. Adopter une politique linguistique.	BUT 2 - Amélioration de la maîtrise de la langue française.	<p>La proportion d'élèves qui réussissent en lecture et écriture :</p> <p>À la fin du 1^{er} cycle du primaire 2007-2008 :</p> <p>Lecture : 88,0 % Écriture : 87,0 %</p> <p>À la fin du 2^e cycle du primaire 2007-2008 :</p> <p>Lecture : 87,0 % Écriture : 87,0 %</p> <p>À la fin du 3^e cycle du primaire 2007-2008 :</p> <p>Lecture : 88,0 % Écriture : 87,0 %</p> <p>À la fin du 1^{er} cycle de secondaire 2007-2008 :</p> <p>Lecture : 71,0 % Écriture : 69,0 %</p> <p>Taux de réussite aux épreuves uniques de 5^e secondaire de juin 2008</p> <p>Global : 89,0 % Écriture : 82,8 %</p>	<p>En 2014-2015 :</p> <p>À la fin du 1^{er} cycle du primaire</p> <p>Lecture : 93,0 % Écriture : 92,0 %</p> <p>À la fin du 2^e cycle du primaire</p> <p>Lecture : 92,0 % Écriture : 92,0 %</p> <p>À la fin du 3^e cycle du primaire</p> <p>Lecture : 93,0 % Écriture : 92,0 %</p> <p>À la fin du 1^{er} cycle de secondaire</p> <p>Lecture : 76,0 % Écriture : 74,0 %</p> <p>Taux de réussite à l'épreuve unique de 5^e secondaire de juin 2015</p> <p>Global : 94,0 % Écriture : 87,0 %</p>	<p>À la fin du 1^{er} cycle du primaire</p> <p>Lecture : 92,38 % Écriture : 94,30 %</p> <p>À la fin du 2^e cycle du primaire</p> <p>Lecture : 89,15 % Écriture : 90,00 %</p> <p>À la fin du 3^e cycle du primaire</p> <p>Lecture : 92,20 % Écriture : 93,55 %</p> <p>À la fin du 1^{er} cycle de secondaire¹⁰</p> <p>Lecture : 72,41 % Écriture : 78,58 %</p> <p>Taux de réussite à l'épreuve unique de 5^e secondaire de juin 2017</p> <p>Global : 91,9 % Écriture : 82,8 %</p>	<p>Nous remarquons qu'il y a encore un écart important entre les résultats obtenus au 3^e cycle du primaire et ceux obtenus à la fin du 1^{er} cycle du secondaire.</p> <p>Les actions au plan pédagogique amorcées dans le cadre de l'enseignement explicite de la lecture, de l'écriture et de la grammaire ont été poursuivies tant au primaire qu'au secondaire.</p> <p>Enfin, la cible établie au plan stratégique concernant les résultats à l'épreuve unique de français en juin 2017 n'a pas été atteinte. Force est de constater que des actions devront être posées pour atteindre cette cible. Entre autres, nous sommes à implanter la réponse à l'intervention (RAI) dans plusieurs de nos écoles primaires et secondaires.</p>

¹⁰ La proportion d'élèves qui réussissent en lecture et en écriture à la fin du 1^{er} cycle du secondaire est obtenue en se basant sur le portrait de la clientèle inscrite au parcours régulier et qui a suivi un cours de français en 2^e secondaire.

MESURES PRÉVUES À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 1.2.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
En lien avec le but ministériel n°2					
Coordination étroite des actions réalisées dans le cadre de la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> auprès des écoles primaires et secondaires concernées.			2017-2018		Poursuite des formations des années précédentes et mise à niveau. Développement d'une communauté d'apprentissage RAI.
Le déploiement d'une stratégie de développement pédagogique entre le 3 ^e cycle du primaire et le 1 ^{er} cycle du secondaire afin de diminuer les effets de la transition.			2017-2018		Poursuite du travail de collaboration entre le primaire et le secondaire afin de développer des outils communs (outils d'évaluation, grilles de correction) et de mettre en place une démarche structurée. Concertation des acteurs impliqués dans le passage primaire-secondaire (meilleure compréhension des attentes à la fin du 3 ^e cycle du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire et compréhension commune de la progression des apprentissages).
Le développement de l'expertise du personnel enseignant au regard des stratégies de lecture et d'écriture par le soutien de la <i>Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant</i> de l'Université de Sherbrooke, par la stratégie du Continuum en lecture, par le soutien de l'équipe de conseillers pédagogiques et par le Plan d'action sur la lecture à l'école.		2017-2018			Les travaux de la Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture se sont terminés l'année dernière.
Élaboration et mise en place d'une politique linguistique.			2017-2018		

OBJECTIF 1.3 POURSUIVRE LES AMÉLIORATIONS FAISANT DE NOS ÉTABLISSEMENTS DES ENVIRONNEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES.

Objectif mesurable	But ministériel relié	Données de départ	Cible	Résultats de l'année 2017-2018	Commentaires sur les résultats
<p>Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.</p> <p>A. Réaliser le portrait de la situation au regard de l'environnement sain et sécuritaire et des saines habitudes de vie.</p> <p>B. Adopter une politique sur l'environnement sain et sécuritaire et les saines habitudes de vie.</p> <p>C. Augmenter le sentiment de sécurité à l'école.</p> <p>D. Améliorer la condition physique des élèves et développer de saines habitudes de vie.</p>	<p>BUT 4 - Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.</p>	<p>La CSS ne possède pas de données sur la situation actuelle au regard de la violence et de l'intimidation dans les établissements.</p> <p>Plusieurs actions sont en place au primaire et au secondaire pour améliorer le sentiment de sécurité des élèves et du personnel.</p> <p>Quelques programmes à différents volets (sports, arts, sciences, sciences humaines) sont offerts pour créer un environnement sain et sécuritaire et favoriser la motivation des élèves.</p> <p>Divers événements ont lieu pour sensibiliser les jeunes aux saines habitudes de vie.</p>	<p>A. La prise en compte en 2013-2014, par le conseil des commissaires, du portrait de la situation.</p> <p>B. L'adoption, en 2013-2014, par chaque conseil d'établissement, de la politique.</p> <p>C. Que 100 % des établissements aient implanté la politique pour prévenir l'intimidation et traiter la violence à l'école.</p> <p>D. Hausse de 5 points de pourcentage de la proportion des élèves qui ont le sentiment d'être en sécurité à l'école par rapport à ce qui a été observé dans le portrait de la situation, et ce, à partir de 2013-2014.</p> <p>E. Que 100 % des établissements aient implanté la politique sur les saines habitudes de vie en 2013-2014.</p>	<p>A. Réalisé.</p> <p>B. Réalisé.</p> <p>C. Implanté dans tous les établissements.</p> <p>D. Baisse de 2,2 points de pourcentage au primaire par rapport à l'année précédente, et baisse de 0,3 point de pourcentage au secondaire par rapport à 2016-2017.</p> <p>E. Non réalisé.</p>	<p>Les résultats au sondage utilisé depuis l'année de départ nous montrent une amélioration moyenne de 3,75 points de pourcentage (1 % au primaire et 6,5 % au secondaire).</p> <p>Selon ce portrait de départ, en 2012-2013, 79,6 % des élèves du primaire se disaient en sécurité et 75,5 % des élèves du secondaire.</p> <p>En 2017-2018, les élèves du primaire se disaient en sécurité dans une proportion de 80,6 %, et ceux du secondaire dans une proportion de 82 %.</p> <p>Concernant la politique sur les saines habitudes de vie, nous sommes toujours en attente des encadrements du ministère pour pouvoir la développer.</p>

MESURES PRÉVUES À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 1.3.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
En lien avec le but ministériel n°4					
Inventaire des outils existants.			2017-2018		
Cueillette et analyse de données sur la situation quant à la violence et l'intimidation dans les établissements.			2017-2018		
Cueillette et analyse de données sur les saines habitudes de vie.			2017-2018		
Élaboration d'un plan d'action pour prévenir et traiter la violence.			2017-2018		
Élaboration d'un plan d'action sur les saines habitudes de vie.				2017-2018	En attente des encadrements du ministère pour pouvoir le développer.
Mise à contribution des conseillers pédagogiques et des professionnels de la CSS pour soutenir les directions d'établissement dans la mise en place des plans.			2017-2018		Réalisée en ce qui concerne le plan d'action violence.
Réalisation d'événements à caractères sportifs, culturels et scolaires pour favoriser un fort sentiment d'appartenance et de saines habitudes de vie.			2017-2018		
Offre d'activités parascolaires, sportives et culturelles bonifiée afin de mettre en place un milieu de vie motivant, sécuritaire, préventif et dynamique, et ce, en continuité du primaire au secondaire.			2017-2018		

OBJECTIF 1.4 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL SCOLAIRE.

Objectif	Indicateur	Résultats de l'année 2017-2018	Commentaires sur les résultats
Élaborer un plan de formation établissement.	Élaboration du plan de formation établissement.	Élaboration du plan commission scolaire.	Réalisation d'un plan de formation annuel commission scolaire qui vient soutenir la planification stratégique de même que les plans de réussite des établissements. Le plan est construit et déployé en fonction des besoins exprimés dans chacune des écoles.
Utiliser le cahier de bord pour le plan de formation individuel.	Utilisation du cahier de bord individuel par les employés.	Non réalisé.	Cet outil a été abandonné.
Accompagner et former le personnel en lien avec la gestion par résultat (conventions de gestion et de réussite éducative et convention de partenariat) ¹¹		Chaque établissement a poursuivi sa convention de gestion et de réussite éducative.	Perfectionnement collectif des directions et accompagnement en équipe ou individuel. Mise en place d'un comité statistique à la CSS pour développer des outils afin de soutenir les directions dans la gestion par résultat.

OBJECTIF 1.5 DÉVELOPPER UNE CULTURE RÉSEAU MOTIVÉE PAR DES FINALITÉS ÉDUCATIVES COMMUNES.

Objectif	Indicateur	Résultats de l'année 2017-2018	Commentaires sur les résultats
S'assurer de la présence de la CSS auprès des instances.	Nombre de tables de concertation auxquelles la CSS participe.	La CSS participe de nombreux comités et tables de concertation régionales ou provinciales auxquels sa présence est pertinente. De plus, elle s'implique localement en participant à des comités dans les MRC de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François.	Principaux types de comités et tables auxquels participe la CSS : conseil d'administration des CJE, tables jeunesse socio-économiques, tables de concertations régionales regroupant des partenaires de l'éducation, de la santé et de l'emploi, comités conciliation études-travail, table des partenaires de la petite enfance, etc.

¹¹ Cet objectif mesurable ne figure pas au plan stratégique 2010-2015 de la CSS, mais des comptes doivent être rendus au ministère à ce sujet en lien avec la convention de partenariat.

ORIENTATION 2 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE : S'APPROPRIER LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS ET LA REDDITION DE COMPTES.

OBJECTIF 2.1 POURSUIVRE ET AMÉLIORER NOS PRATIQUES DE GESTION AUX PLANS DE L'EFFICACITÉ ET DE L'EFFICIENCE.

Objectif mesurable	Indicateur	Résultats de l'année 2017-2018	Commentaires sur les résultats
S'assurer de l'application des pratiques de gouvernance en lien avec la <i>Loi sur l'instruction publique</i> .	Convention de partenariat avec le MELS. Conventions de gestion et de réussite éducative entre la commission scolaire et chaque établissement. Élaboration du PEVR.	Réalisé. Réalisé. Réalisé.	
Valoriser l'école publique.	Activités de promotion et de valorisation. Plan d'action annualisé pour chaque établissement. Clientèle au 30 septembre. ¹²	236 activités ou nouvelles présentées sur la page d'accueil du site web de la CSS. Les établissements primaires et secondaires se regroupent par MRC pour produire un plan d'action pour chacune des écoles secondaires. Pour l'année scolaire 2017-2018, ces informations ne sont pas disponibles au moment d'écrire le rapport annuel.	
Améliorer les pratiques de gestion.	Maintenir l'équilibre budgétaire. Nouvelles pratiques de gestion. Projets de développement durable.	Année scolaire se concluant en équilibre budgétaire avec un léger déficit d'exercice de 533 407 \$. La CSS poursuit l'optimisation de ses dépenses de nature administrative. Ces dernières constituent seulement 3,3 % de toutes les dépenses de la commission scolaire.	Les compressions récurrentes créent des défis importants en ce qui a trait au budget de fonctionnement. Cette situation explique le besoin que nous avons à utiliser une partie du surplus budgétaire. Réflexion avec d'autres commissions scolaires afin d'optimiser les pratiques de gestion concernant le transport scolaire, les tableaux de bord pour suivre les résultats des élèves, les assurances, etc. Les projets de développement durable prévus au plan stratégique ont été réalisés. Le développement durable fait maintenant partie de nos préoccupations et de nos façons de faire lors de l'entretien de nos bâtiments.

¹² Afin d'évaluer le nombre d'élèves qui quittent la commission scolaire au passage d'une année scolaire à l'autre, et particulièrement au passage primaire-secondaire, la commission scolaire tient des statistiques depuis 2005 (annexe 1).

MESURES PRÉVUES À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 2.1.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
Poursuivre les travaux en lien avec la convention de partenariat avec le comité de pilotage et de régie.			2017-2018		Analyse des résultats et mise en place de mesures correctives au besoin.
Développer un tableau de bord en lien avec les objectifs et buts mesurables de la convention.			2017-2018		
Effectuer un monitoring local de l'évolution de la situation.			2017-2018		Utilisation de divers outils : bulletins, résultats fournis par le ministère, lectures, tableaux Lumix (résultats des élèves) et tableaux des taux de décrochage.
Informier le conseil des commissaires et le comité consultatif de gestion de l'évolution.			2017-2018		
Mettre en place des actions correctrices, s'il y a lieu, et faire la promotion des pratiques prometteuses afin de favoriser le transfert de celles-ci.			2017-2018		Présentation des données de la recherche et des mesures probantes.
Présenter à la population, lors d'une séance publique convoquée dans le cadre de l'application de l'article 209.1 LIP, les modifications apportées au plan stratégique afin d'évaluer annuellement les résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la présente convention.				2017-2018	Le plan stratégique 2010-2015 de la CSS a été adopté en décembre 2010, aucune modification n'y a été apportée au cours de l'année 2017-2018.
Intégrer l'évaluation des résultats obtenus à son rapport annuel, lequel sera publié en février de chaque année : <ul style="list-style-type: none"> transmettre une copie de ce rapport AU MINISTRE; présenter ce rapport à la population de son territoire lors d'une assemblée publique convoquée dans le cadre de l'application de l'article 220.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>. 		2017-2018			
Élaborer tout document visant à informer la population de son territoire de l'état d'avancement de la présente convention dans le cadre du règlement prévu à l'article 457.4 LIP.		2017-2018			

Rapport annuel du protecteur de l'élève

Année scolaire 2017-2018 (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018)

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Sommets et sur le protecteur de l'élève*, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

Vingt-quatre (24) plaintes ont été reçues pendant la période mentionnée en titre. Le tableau en annexe indique la nature des plaintes reçues.

Quatorze (14) d'entre elles ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne. Parmi celles-ci, deux (2) comportaient des allégations d'intimidation ou de violence.

Les dix (10) autres plaintes ont été réglées avec l'aide de la secrétaire générale et de directions d'école.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation ou de violence, les dossiers comportant de telles allégations ayant été adéquatement traités à l'interne.

12 septembre 2018,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Beaudry', with a long horizontal flourish extending to the right.

Me Christian Beaudry, Protecteur de l'élève

Rapport annuel du responsable des actes répréhensibles

Année scolaire 2017-2018 (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018)

En vertu de l'article 5.2 de la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles à l'égard de la Commission scolaire des Sommets, voici mon rapport annuel à titre de responsable du suivi des divulgations.

Pour l'année 2017-2018, je n'ai reçu aucune divulgation.

21 décembre 2018,



Serge Dion
Directeur général adjoint
Responsable des actes répréhensibles

INTIMIDATION ET VIOLENCE

Conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSS doit rendre compte dans son rapport annuel de la nature des événements pour lesquels des plaintes ont été formulées au directeur général, des interventions qui ont été menées ainsi que de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Le protecteur de l'élève a reçu deux plaintes qui comportaient des allégations de violence ou d'intimidation, tel qu'il en fait mention dans son rapport annuel.

Par ailleurs, la CSS a posé des actions afin d'agir efficacement en prévention et en intervention en lien avec la violence et l'intimidation :

- Toutes les écoles ont élaboré un plan de lutte faisant le portrait de leur milieu et de ses besoins.
- Les comités créés dans chaque milieu ont fait le choix d'outils de communication pour les parents et ont mis à jour les codes de vie.
- Des outils de dénonciation et des procédures simples ont été élaborés et diffusés dans chacun des milieux.
- Différents programmes ont été mis en place dont Gang de choix, Fluppy, Jeunes leaders, Iso-Actif et Pleins feux sur l'intimidation.
- Une formation sur la mise en place de cours d'école sécuritaires a été proposée aux équipes-écoles.
- Un atelier d'évaluation du plan de lutte a été donné aux membres des comités des écoles.
- Un outil en ligne pour compiler les situations et en faire le suivi est maintenant bien implanté, et un outil de sondage en ligne est utilisé annuellement pour connaître le climat scolaire.
- Utilisation du tableau de bord Lumix.
- Éducation à la bienveillance et instauration de l'approche soutien au comportement positif dans quatre écoles primaires.

PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Le 20 août 2010, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes et sur le Protecteur de l'élève*.

Ce règlement établit clairement le processus que doit suivre l'élève, ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Il vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et qui tient compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et de la commission scolaire.

Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la section Plaintes et protecteur de l'élève du site web de la commission scolaire.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Sommets* est disponible sur le site Web de la commission scolaire. Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous vous informons qu'aucune plainte ou manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2017-2018.

REDDITION DE COMPTES SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

En vertu de l'article 20 de la [Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs](#), tout organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues de la loi en matière de dénombrement dans son rapport annuel.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, nous avons respecté la cible fixée par le ministère qui est de 1 809 469,51 heures.

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	91 040,74	0,00	91 040,74	54
2 Personnel professionnel	121 452,49	7,00	121 459,49	106
3 Personnel enseignant	882 370,76	229,34	882 600,10	1 082
4 Personnel de bureau, technicien et assimilé	487 627,67	784,45	488 412,12	620
5 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	125 447,38	1 409,43	126 856,81	117
TOTAL :	1 707 939,04	2 430,22	1 710 369,26	1 979

	1 ^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	89 074,89	0,00	89 074,89	55
2 Personnel professionnel	122 575,45	54,33	122 629,78	100
3 Personnel enseignant	939 334,71	211,47	939 546,18	1 148
4 Personnel de bureau, technicien et assimilé	506 498,01	1 324,07	507 822,08	638
5 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	121 709,86	786,09	122 495,95	121
TOTAL :	1 779 192,92	2 375,96	1 781 568,88	2 062

ANNEXE

ANNEXE 1 – STATISTIQUES DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

NATURE DES PLAINTES REÇUES	PLAINTES REDIRIGÉES	PLAINTES RÉGLÉES
Allégations d'intimidation ou de violence	2	
Classement	1	
Confinement barricadé		8
Obtention du D.E.S.	1	
Organisation scolaire	1	
Plainte contre employé	2	
Qualité de l'air	1	
Relevé de notes	1	
Services complémentaires EHDA		1
Transport	5	1
TOTAL	14	10

